



BOURSE CÉGEP DE SAINT-FÉLICIEN - FONDATION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Il s'agit d'une bourse d'études de **500 \$** attribuée par le Cégep de Saint-Félicien selon les recommandations du comité de sélection de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse. Cette bourse vise à encourager un jeune fréquentant ou ayant déjà reçu des services d'un CPEJ ou CRJDA du Saguenay-Lac-Saint-Jean à poursuivre des études collégiales. Le but de cette bourse est d'encourager les jeunes à poursuivre des études, réaliser leurs rêves et les récompenser pour leurs efforts.

Comité de sélection : le comité de sélection est formé des personnes suivantes et a pour mandat d'évaluer les candidatures et de soumettre une liste de récipiendaires au conseil d'administration de la fondation. Il a également le mandat de proposer des améliorations au formulaire et aux procédures.

- La directrice générale de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse
- Un représentant du Cégep de Saint-Félicien
- Un représentant d'un CPEJ ou CRJDA du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Critères d'admissibilité :

- ✓ Avoir bénéficié des services d'un CPEJ ou CRJDA du Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'enfance ou à l'adolescence;
- ✓ Être accepté au Cégep de Saint-Félicien dans un programme pré universitaire ou technique, selon les critères de l'institution et du programme d'études;
- ✓ Être inscrit à temps complet;
- ✓ Remplir tous les champs du formulaire de mise en candidature et l'acheminer avant la date limite (**30 octobre**) au siège social de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (dont les coordonnées sont inscrites à la fin du formulaire).

Critères de sélection :

- Cheminement personnel du jeune (motivation, mobilisation, comportement, à travers son passage par les services d'un CPEJ ou CRJDA du Saguenay-Lac-Saint-Jean).
- Contribution du jeune dans la communauté (implication sportive, culturelle ou communautaire).
- Cheminement scolaire du jeune (intérêts pour études supérieures).

Modalités :

- Le formulaire est disponible sur le site internet de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse
- Le conseil d'administration de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse n'est pas tenu de décerner le prix s'il juge que les candidatures soumises ne répondent pas aux conditions énoncées ou pour toute raison qu'il juge valable.

Déclaration : En signant ce formulaire je déclare solennellement que les renseignements sont exacts et j'autorise les représentants de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse à effectuer les vérifications nécessaires.

Signature du jeune : _____

Date : _____

Intervenant responsable : _____

Tél. : _____

Transmettre ce formulaire à l'attention du comité de sélection à l'adresse suivante :

Fondation pour l'enfance et la jeunesse

1109, avenue Bégin

Chicoutimi (Québec) G7H 4P1

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Mme Karine Brassard au 418 549-4853 poste 2525 ou par courriel au karine.brassard.cj02@ssss.gouv.qc.ca